

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) . . . . . 25 cent  
RÉCLAMES — . . . . . 50 —

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

L'agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34 et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De CAHORS à LIBOS			De LIBOS à CAHORS			De CAHORS à MONTAUBAN			De MONTAUBAN à CAHORS			De CAHORS à CAPDENAC			De CAPDENAC à CAHORS					
CAHORS. — D.	Omnibus.	Poste.	PARIS. — D.	Omnibus.	Poste.	CAHORS. — D.	Omnibus.	Poste.	TOULOUSE D.	Omnibus.	Poste.	CAHORS. — D.	Omnibus.	Poste.	PARIS. — D.	Omnibus.	Poste.			
Mercure . . . . .	6 41	1 14	8 20	9 30	7 43	4 42	11 11	5 25	5 40	9 14	2 30	7 40	11 30	5 10	8 45	11 30	5 10			
Parnac . . . . .	6 51	1 20	8 30	9 40	7 53	4 52	11 19	5 37	BORDEAUX. D.	5 40	9 14	8 45	11 30	5 10	8 55	11 30	5 10			
Luzach . . . . .	7 3	1 34	8 38	9 48	8 01	5 03	11 27	5 57	BORDEAUX. D.	5 40	9 14	8 45	11 30	5 10	8 55	11 30	5 10			
Castelfranc. . . . .	7 18	1 47	8 44	9 54	8 07	5 05	11 35	6 07	BORDEAUX. D.	5 40	9 14	8 45	11 30	5 10	8 55	11 30	5 10			
Puy-l'Évêque. . . . .	7 31	1 59	8 58	10 08	8 20	5 07	11 43	6 19	BORDEAUX. D.	5 40	9 14	8 45	11 30	5 10	8 55	11 30	5 10			
Duravel. . . . .	7 43	2 8	9 10	10 20	8 32	5 09	11 51	6 31	BORDEAUX. D.	5 40	9 14	8 45	11 30	5 10	8 55	11 30	5 10			
Soturac-Touzac . . . . .	7 53	2 18	9 20	10 30	8 42	5 11	11 59	6 43	BORDEAUX. D.	5 40	9 14	8 45	11 30	5 10	8 55	11 30	5 10			
Fumel. . . . .	8 6	2 29	9 32	10 42	8 54	5 13	12 07	6 55	BORDEAUX. D.	5 40	9 14	8 45	11 30	5 10	8 55	11 30	5 10			
M-Libos. — A.	8 13	2 35	9 39	10 49	9 01	5 15	12 15	7 07	BORDEAUX. D.	5 40	9 14	8 45	11 30	5 10	8 55	11 30	5 10			
BORDEAUX. — A.	3 51	8 11	4 45	9 55	10 05	5 17	12 23	7 19	BORDEAUX. D.	5 40	9 14	8 45	11 30	5 10	8 55	11 30	5 10			
PARIS — Ar. 11 46	4 37	2 48	9 57	11 07	10 17	5 19	12 31	7 31	BORDEAUX. D.	5 40	9 14	8 45	11 30	5 10	8 55	11 30	5 10			
(*) Train 976 pour Bordeaux, via Périgueux, sans augmentation de prix.																				

Cahors, le 31 Mars.

## NOUVELLES POLITIQUES

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 27 mars

La Chambre adopte le projet portant modification de l'organisation de l'artillerie et du train des équipages.

La Chambre adopte également un projet relatif aux troupes du génie et un autre modifiant le recrutement des sous-lieutenants de la réserve de l'armée active et de l'armée territoriale.

### SÉNAT

Séance du 27 mars

Le budget des affaires étrangères est voté. Celui du ministère de l'intérieur vient ensuite.

M. Audren de Kerdrel dit que de l'aveu même de M. Massé, ancien chef de la sûreté, le crédit des fonds secrets a un emploi tout autre que celui qu'on avoue.

Il dit que la droite serait bien naïve de voter des fonds dirigés contre elle. La droite s'abstient.

M. Sarrien ministre de l'intérieur, pose la question de confiance.

M. de Kerdrel remonte à la tribune et dit qu'en présence de la question de confiance, la droite votera contre le cabinet.

Par 220 voix contre 58, les fonds secrets sont votés.

M. Bérenger réclame le relèvement du crédit affecté à l'entretien des amendiers de prison.

Le relèvement du crédit est adopté.

Les chapitres 31 à 64 sont adoptés.

Le budget de l'Algérie est voté.

Le Sénat entame le budget de la marine.

L'amiral Véron demande qu'on ne diminue pas les effectifs de la marine.

Le chapitre 1 est adopté, ainsi que les articles 2 à 17.

Un amendement à l'article 18, présenté par M. Lacombe, est renvoyé à la commission des finances.

Séance du 28 mars (matin).

Les chapitres 19 à 41, sur le service colonial, sont adoptés.

M. Isaac présente quelques observations sur la comptabilité du service des colonies.

Les chapitres 1 à 24 sont adoptés.

Sur le chapitre 25, concernant la part de la France dans les dépenses de l'Annam et du Tonkin, le général Robert demande une réduction de 50,000 francs, qui est repoussée.

Les chapitres 25 à 28 sont adoptés.

M. d'Audiffret-Pasquier signale des irrégularités dans la comptabilité du ministère de la guerre.

Il demande que le Parlement exerce un contrôle sérieux.

Le général Logerot dit qu'il tiendra le Parlement au courant de toutes ses dépenses.

Les chapitres 1 à 8 sont adoptés.

Un amendement de M. de Vallée, sur les inspecteurs généraux, est repoussé.

Les articles 9 à 11 sont adoptés.

La séance est levée à 11 h. 45 et renvoyée à 2 heures.

**Budget de 1889.** — Dans sa séance du 29 mars, le Sénat a voté par 242 voix contre 6 l'ensemble du budget de 1889.

**Révision.** — M. Pichon a donné lecture au groupe de l'Extrême-Gauche d'un projet de résolution tendant à la révision des lois constitutionnelles.

Ce projet comprend un exposé des motifs tiré de la situation actuelle.

L'élection de M. Félix Pyat à Marseille, les quarante-cinq mille voix qui se sont portées dans l'Aisne sur le nom du général Boulanger, l'impuissance du Parlement, l'impossibilité de faire aboutir aucune loi de réformes, le rôle que s'attribue le Sénat en matière budgétaire, les dangers que cet état de choses crée à la République, tels sont les considérants qu'on fait valoir en faveur de la révision.

Le dispositif du projet de résolution est ainsi conçu :

« La Chambre décide qu'il y a lieu à révision des lois constitutionnelles. »

— Ne sais-tu pas qui habite la ?  
— Dona Luz.  
— Allons donc ! tu as la compréhension bien dure aujourd'hui.  
— Dam ! c'est que je ne vois pas...  
— Allons, je crois qu'il faut que je m'explique, car tu ne devinerais jamais.  
— Oui, je pense que cela vaudra mieux.  
— C'est cependant bien simple. Enfin, puisqu'il le faut, écoute-moi donc.  
— Je ne perds pas un mot.  
— Tu n'ignores pas que j'ai des sommes considérables déposées chez don Luis Allacuesta, le père de ma femme.  
— Tu parles de dona Luz ?  
— De qui diable veux-tu que je parle ? fit le Mayor en fronçant les sourcils.  
— Pardonne-moi, je ne savais ce que je disais. Oui, tu as, si je suis bien informé, environ un million de piastres placé dans cette maison.  
— Un peu plus, mais cela ne fait rien à l'affaire. Or, l'attaque et la surprise de l'hacienda, ainsi que ce qui s'en suivra, ne laissera pas que d'avoir un certain retentissement. Bref, le sol sera brûlant sous nos pieds, et si nous ne prenons pas bien nos mesures, nous risquerons d'éprouver de sérieux désagréments.  
— Tout cela est exact, j'y avais pensé déjà, et je me promettais de t'en parler.  
— Tu vois que j'ai tout prévu.  
— Continue, je te ferai après connaître mon opinion.  
— Or, comme je ne me soucie pas, après avoir réussi à me venger de ceux que je hais, de tomber aux mains des américains, des mexicains ou

## LE GÉNÉRAL BOULANGER

**Désistement dans l'Aisne.** — Mercredi a été tenue une réunion du Comité boulangiste chez M. Lalou, directeur de la France.

Il a été décidé que M. Boulanger ne poserait pas sa candidature dans l'Aude et la Dordogne, les congrès républicains de ces départements ayant déjà désigné des candidats, et M. Boulanger ne voulant pas aller à l'encontre de ces candidatures.

Mais on ajoute que M. Boulanger pose nettement sa candidature dans le département du Nord.

M. Laguerre a déclaré que tous les députés boulangistes iraient faire campagne dans le Nord, où tous les mineurs voteraient pour l'ex-commandant du 13<sup>e</sup> corps.

**Lettre aux électeurs de l'Aisne.** — Voici la lettre de M. Boulanger aux électeurs de l'Aisne :

« Le scrutin de dimanche dernier signifiait surtout manifestation et protestation : manifestation sur la nécessité de maintenir la dignité nationale et l'intégrité du territoire ; protestation contre l'état d'impuissance où sont tombés le Parlement et les pouvoirs publics ; protestation contre les calomnies et les injustices accumulées sur un républicain qui n'a jamais en vue que la défense de la patrie, frappé sans motifs, arraché à la grande famille militaire.

« Je suis actuellement éligible ; mais je ne l'étais pas quand vous avez affirmé sur mon nom vos convictions républicaines et patriotiques.

« La manifestation a été aussi spontanée, la protestation aussi éstante que possible. La leçon est donnée. C'est au gouvernement à en tenir compte.

« Quant à moi, le respect que m'inspire le suffrage universel m'interdit d'accepter aujourd'hui un siège que je ne pourrais accepter qu'au détriment de concurrents contre lesquels j'avais été présenté.

« Merci mille fois, patriotes de l'Aisne, de vos chaleureuses sympathies ; elles sont venues me réconforter au milieu des dégoûts dont on m'abreuve. Je n'oublierai de ma vie la journée du 25 mars.

« Et maintenant, laissez-moi vous demander de reporter vos suffrages sur celui des candidats qui saura le mieux combattre pour l'honneur de la patrie et les intérêts sacrés de la République. »

### Manifestations boulangistes

M. Quillant, maire de Cravant (Yonne), a adressé sa démission au préfet de l'Yonne. Il a donné lec-

ture au conseil municipal de la lettre exposant les motifs de cette démission. Il blâme hautement la conduite du gouvernement à l'égard du général Boulanger, et se déclare indigné des mesures prises contre le général.

Le conseil municipal a approuvé les termes de la lettre du maire.

Mercredi matin, des marchers, venant de Châtillon, Fontenay-aux-Roses et Bagnaux, avaient arboré à la selle de leurs chevaux des drapeaux tricolores portant l'inscription : « Vive Boulanger, l'avenir de la France ! »

Dans les quartiers excentriques, les comités boulangistes se sont réunis. Le but de ces réunions est de provoquer une grande manifestation patriotique en l'honneur de l'ex-commandant du 13<sup>e</sup> corps d'armée. La date n'est pas encore fixée, mais tout fait supposer que la grande réunion aura lieu lundi prochain.

En attendant, l'hôtel du Louvre est toujours surveillé par la police.

**Ligue des patriotes.** — L'assemblée générale de la Ligue des patriotes, a approuvé la réforme des statuts proposés par le comité-directeur.

**L'Exposition de 1889.** — La commission de l'exploitation s'est réunie samedi matin au Champ-de-Mars, sous la présidence de M. le ministre du commerce.

Assistaient à la séance : MM. Rouvier, Alphonse Berger, Grison, Adrien Hébrard, Drevet, Arsène Lopin, etc., etc.

M. Georges Berger a donné des détails très intéressants sur le nombre des demandes de participation des Français et des étrangers à l'exposition et des nations qui s'y feront représenter.

En 1878, il y a eu 25,872 exposants français.

En 1889, il y aura 29,775 exposants français.

On compte qu'en 1889 il y aura autant d'exposants étrangers qu'en 1878, soit environ 25,000.

Toutes les nations seront représentées sauf, probablement, l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie.

On disposera des espaces de ces trois puissances, en faveur des exposants français, qui sont trop à l'étroit, et aussi en faveur des exposants Belges et Américains.

rire que son complice ne remarqua pas.

Voyant les deux hommes engagés dans une conversation particulière, Navaja s'était assis sur le seuil du jacal et avait allumé sa pipe, dont il aspirait la fumée avec une régularité mathématique.

Feignant ainsi de ne pas attacher la moindre attention à la conversation de ses deux compagnons, bien qu'il n'en perdît pas un mot et qu'il s'y intéressât vivement.

Car ce colloque, commencé sur le ton de la plaisanterie, n'avait pas tardé à perdre son apparente frivolité et avait pris une teinte sérieuse, qui donnait beaucoup à penser à l'aventurier.

Navaja était surtout frappé de l'accent de vérité avec lequel le Mayor expliquait à son complice le plan diabolique qu'il avait conçu et les mesures qu'il avait jugé à propos de prendre pour exécuter sans encombre sa fuite, aussitôt sa vengeance satisfaite contre les habitants de l'hacienda.

Les détails qu'il donnait et dans lesquels il se complaisait, semblaient si positifs et, en somme, étaient si logiques, qu'ils éveillaient l'attention de Navaja.

Ils lui mirent de telle sorte la puce à l'oreille, qu'il arriva bientôt à la presque certitude que, tout en plaisantant, le Mayor disait la vérité ; que le plan dont il parlait, loin d'être fantastique, existait véritablement et avait été depuis longtemps mûri dans sa pensée, bien que la forme qu'il lui donnait fût fictive.

Depuis plusieurs jours déjà, Sébastien était mort, ou du moins tout portait à supposer qu'il en était ainsi. L'ancien matelot n'avait donc pu servir d'intermédiaire au Mayor dans les condi-

116 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

## LES AVENTURES

# D'un Peau-Rouge

### A PARIS

#### DES FAUVES DES SAVANES

#### DEUXIÈME PARTIE

#### XX

DANS LEQUEL LE MAYOR TOMBE DE FIEVRE EN CHAUD MAL.

— Eh ! eh ! fit Feliz Oyandi avec un hideux sourire, il y a peut-être une idée là.

— Il y en a une certainement, et tu t'en apercevras aussitôt que nous nous serons emparés de la Florida et de ceux qu'elle renferme.

— Parles-tu sérieusement ? fit le boîteux en lui lançant un regard singulier.

— Je ne plaisante jamais quand il s'agit d'intérêts sérieux.

— C'est vrai, je dois en convenir.

— Merci, tu me rends justice, mais ce n'est pas tout.

— Oh ! oh ! tu es en verve, cher ami.

— Tu en jugeras. En revenant de Guaymas, après ses affaires terminées, Sébastien a l'ordre de passer par Hermosillo.

— Et pourquoi à Hermosillo ? fit-il avec intérêt.

Les pavillons des nations orientales, telles que la Chine, le Japon, Siam, la Perse, seront des petites merveilles.

On admirera également les pavillons de l'Algérie et de la Tunisie dont les croquis ont été soumis à la commission de l'exploitation; ces deux pavillons seront certainement le great attraction de l'Exposition.

Les exposants des vins de Bordeaux, Bourgogne et Champagne, vont faire de grands frais pour leur exposition.

La commission de l'exploitation a félicité M. Georges Berger des efforts qu'il a faits et qui ont été couronnés de succès.

Une lettre vient d'être adressée à M. le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition, pour mettre à sa disposition une somme de 100,000 francs destinée à l'œuvre qui, dans quelque genre que ce soit, sera reconnue, par un jury spécial, comme la plus intéressante au point de vue de l'humanité parmi celles qui figureront à l'Exposition universelle de 1889. Cette somme serait divisée en deux parts: 1° 50,000 francs à l'exposant titulaire de l'œuvre exposée; 2° 50,000 fr. aux collaborateurs et ouvriers qui auront concouru à la préparation comme à l'exécution de ladite œuvre.

**Les Eglises et l'Etat.** — M. Albert de la Berge, député nouvellement élu dans la Loire, doit déposer prochainement sur le bureau de la Chambre une proposition de loi tendant à l'expérimentation du régime de la séparation des Eglises et de l'Etat dans un seul département pendant une période de quatre années, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1889.

Le département choisi serait un département du Midi qui, aux élections de 1885, est celui qui a donné la plus grande majorité relative au régime de la séparation. Les détails de l'application de la mesure seraient réservés à l'initiative ministérielle.

Le projet de résolution de M. de la Berge se bornerait à inviter le gouvernement à négocier avec le Vatican une convention diplomatique spéciale suspendant pour la période déterminée l'application du Concordat dans le département indiqué.

Les sommes affectées à l'entretien des divers cultes de ce département seraient, pendant les quatre années de l'expérience, attribuées à des institutions locales d'assistance publique.

**Vol d'un fusil Lebel.** — Mardi, on s'est aperçu à l'arsenal de Tarbes qu'un fusil Lebel avait été volé.

Aussitôt que la nouvelle de cette soustraction a été connue, une vive émotion s'est emparée des braves ouvriers de l'atelier de construction et de la sympathique population tarbaise.

Une enquête est ouverte.

Tarbes, 29 mars, 7 h. 30 s.

L'auteur du vol du fusil Lebel a été arrêté. La culasse du fusil a été retrouvée.

**La santé de Frédéric III.** — On télégraphie de Berlin :

Malgré le mot d'ordre qui vient d'être donné de faire le silence le plus complet sur ce qui se passe au palais impérial, un conseil médical vient d'être tenu en vue de la prochaine opération qu'on va faire subir au larynx de l'Empereur. A ce sujet, il se produit ce fait curieux que le docteur Mackenzie, qui a combattu le projet de l'ablation totale du larynx, proposé à San-Remo par le docteur Bergmann, en est aujourd'hui partisan, tandis que le spécialiste allemand déclare qu'il est trop tard, que l'opération serait trop dangereuse et serait certainement suivie d'un dénouement fatal. Les hésitations et les luttes recommencent beaucoup.

tions que celui-ci le préférait.

Mais ce que le pauvre diable était dans l'impossibilité de faire actuellement, rien ne prouvait qu'il ne l'avait pas fait antérieurement.

Navaja savait, de source certaine, que deux mois auparavant l'ancien matelot, sur l'ordre du Mayor, avait fait une longue absence dont les motifs étaient demeurés secrets.

Il était plus que probable que cette absence mystérieuse se rattachait à l'exécution du plan de fuite qu'en ce moment le Mayor exposait si complaisamment à son complice, et peut-être en était la cause unique.

Mais pourquoi le Mayor faisait-il cette confiance tardive à son complice ?

Quel parti espérait-il en tirer ?

Avec un homme tel que le Mayor, habitué aux machinations souterraines et aux menées occultes, on était en droit de tout supposer.

Car tout était possible de sa part, et surtout la trahison, même envers ses complices les plus dévoués.

Quoi qu'il en fût, dans les circonstances présentes, cette affaire prenait avec raison, aux yeux de Navaja, des proportions formidables.

C'était tout un système de surveillance secrète à organiser autour du Mayor, afin de ne pas le perdre de vue une seconde, pour ne pas être surpris par lui à l'improvise.

Car, pour assurer sa fuite, si tel était réellement son projet, le Mayor, Navaja en avait la conviction, n'hésiterait pas à sacrifier ses compagnons jusqu'au dernier et même à passer sur leurs cadavres, s'il pensait ainsi faire réussir ses ténébreuses combinaisons.

Il est question de faire appel à l'un de plus éminents médecins parisiens.

**Espions Allemands en Pologne.** — On a arrêté, dans les provinces baltiques et vistuliennes (ancien royaume de Pologne) des espions autrichiens et allemand. Ces espions répandaient dans ces provinces ainsi que dans les provinces baltiques des proclamations révolutionnaires contre le gouvernement russe.

**Emeute à Bucharest.** — Une émeute a eu lieu à Bucharest, elle a été provoquée par des députés de l'opposition.

Un huissier a été tué devant la Chambre. La troupe a dispersé la foule. Deux députés et plusieurs journalistes ont été arrêtés.

## CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

**A l'occasion des Fêtes de Pâques,** le *Journal du Lot* ne paraîtra pas mardi.

### L'ŒUVRE DU BOUILLON

Dans la journée du 25 mars, les jardiniers de la villa de Cahors dont les noms suivent ont offert des légumes pour l'œuvre du « Bouillon » :

Marie Jouclas, rue des Cadourques; Valmary, plaine de Labarre; Bennat, Jacques, Grande Barre; Arnaud Pons, rue Sainte-Claire; Alazard, Jean, place des Consuls; Pouzergues, Jean-Pierre, à Labarre; Pezat, Julien, rue Lastié; Pezat, Pierre, rue des Boulevards; Carrié, Pierre, rue des Cadourques; Cluzel, Jean, rue St-Géry; Alazard, Alexandre, rue Hauterrie; Alazard, Jean, à Cabessut; Alazard, Joseph, à Cabessut; Deltheil, à Cabessut; Fourmier, à Cabessut; Guiraudet, à Cabessut; Marie Delport, à Cabessut; Bessou, à Cabessut; Bris, à Cabessut; Gibert, Jacques, à Cabessut; Clary, quai de Regourd.

Dans la journée du 25 mars, MM. les bouchers de la ville de Cahors dont les noms suivent ont offert de la viande pour le « Bouillon » :

Noël, Pierre, rue du Lycée; Delfau, avenue de la Gare; Darrasse, Jean, rue Fénelon; Péliissié, Jean, rue des Boulevards; Lescale, Marie, rue Nationale; Cazelon, rue Nationale; Souillac, Auguste, place St-Maurice; Delsol, rue de la Préfecture; Amat, rue de la Préfecture; Linas, rue de la Préfecture; Cavalhès, rue des Soubirous; M<sup>me</sup> Sémirrot, rue Nationale; Uu anonyme.

M. Rassignier, boucher, rue St-James, à Cahors, a fourni la journée entière du 26 mars.

La Commission adresse des remerciements tous spéciaux à M. Rassignier pour sa généreuse offre.

**Conseil Municipal de Cahors.** — Le Conseil municipal de Cahors se réunira ce soir à 8 heures, dans le lieu ordinaire de ses séances.

**Ordre du jour :** Affaire Carrié; Emplacement de la caserne de gendarmerie.

**Ouverture de la rue Rousseau.** — Jeudi, 29 mars, on a distribué à la Chambre un projet de loi autorisant la ville de Cahors à imputer, sur les fonds d'un emprunt d'un

Mais ce secret surpris inquiétait fort Navaja. Il lui fallait redoubler de prudence et surtout manœuvrer avec une adresse extrême, afin d'avertir le Mayor et ne pas lui donner l'éveil. Un rien suffirait pour faire naître ses soupçons et, le cas échéant, l'aventurier le savait, son chef n'hésiterait pas à lui brûler la cervelle, ainsi qu'il l'avait fait à tant d'autres pour des motifs en apparence les plus futiles.

Mais Navaja, si coquin qu'il fût, était brave, adroit et intelligent; il ne douta pas de réussir à donner le change à son redoutable chef.

D'ailleurs il convint avec soi-même que sa position était tellement précaire déjà, à cause de la partie qu'il avait secrètement engagée contre le Mayor, que sa vie ne tenait plus, pour ainsi dire, qu'à un fil et qu'il ne risquait pas davantage en ajoutant les chances bonnes ou mauvaises de cette nouvelle affaire à celles dans laquelle il était depuis longtemps engagé.

Navaja en était là de ses réflexions; sa résolution était prise, lorsqu'un bruit a sez fort se fit entendre à l'entrée du camp.

Tout en causant, le Mayor et son ami avaient peu à peu baissé la voix, de sorte que depuis quelques instants, ils parlaient si bas que Navaja ne pouvait plus rien entendre.

Au bruit, ils s'interrompirent et levèrent brusquement la tête.

— Qu'y a-t-il donc ? demanda le Mayor en se tournant vers Navaja.

Celui-ci, bien qu'il eût parfaitement entendu la question, se garda bien de répondre.

Debout, sur le seuil du jacob, il semblait regarder attentivement en dehors.

million approuvé par la loi du 7 juin 1883, la somme de quatre cent mille francs (400,000 fr.) pour servir de frais d'ouverture de la rue Rousseau et d'élargissement des rues de la Préfecture et du Château-du-Roi.

**Conseil d'Etat.** — Le conseil d'Etat a annulé, par un arrêt à la date de lundi, les opérations électorales qui ont eu lieu à Lacapelle-Marival pour la nomination d'un conseiller général, en remplacement de M. Frayssé, décédé.

**Avancement des sciences.** — M. Jean Deloncle, notre compatriote, vient d'être désigné pour représenter le ministre de la marine et des colonies à la session de l'Association française pour l'avancement des sciences qui va se tenir à Oran ces fêtes de Pâques.

**M. Soulacroix à Marseille.** — Notre compatriote M. Soulacroix est de retour à Marseille où, dans Zampa, Richard cœur de Lyon, le Barbier et les Noces de Jeannette, il a fait merveille. De mémoire d'amateur on n'avait jamais vu, nous écrit-on, pareil succès dans les parages de la Cannebière.

**Le canal des Deux-mers.** — Au dernier conseil des ministres, M. Loubet, ministre des travaux publics, a fait part à ses collègues de la démarche de M. Sirven, maire de Toulouse, et des députés et des sénateurs de la région intéressée au sujet de la création du canal des Deux-mers.

**Notariat.** — Suivant décret de M. le président de la République en date du 3 mars 1888, M. Jean Peyrichou a été nommé notaire en remplacement de M. Dècremps, décédé.

M. Peyrichou a prêté serment à l'audience du tribunal de première instance de Cahors du 17 courant.

**Contributions indirectes.** — M. Raynal, commis principal à Catos, a été élevé sur place à la 4<sup>e</sup> classe de son grade (décision du 24 mars 1888).

**Instruction primaire.** — M<sup>lle</sup> Eugénie Castelnao, pourvue du brevet supérieur, est déléguée dans les fonctions d'institutrice stagiaire adjointe à l'école primaire publique de Labastide-Murat (classe enfantine).

Cette décision aura son effet à partir du 1<sup>er</sup> avril.

**Université.** — M. Larroque (Philippe) répétiteur-stagiaire au collège de Saint-Girons, est nommé en la même qualité au collège de Figeac, en remplacement de M. Rouquier.

**Baccalauréat.** — Deux jeunes élèves du collège de Figeac, Gouzeu et Boudet, viennent de subir, avec succès, les épreuves de l'examen du Baccalauréat ès-lettres (deuxième partie).

Boudet a obtenu la mention *assez bien*.

Le Mayor répéta sa question en haussant le ton. Navaja se retourna.

— Que demandez-vous, Mayor ? dit-il.

— Je vous demande ce qui se passe. Est-ce que vous êtes sourd ?

— Pas le moins du monde, Mayor, mais le bruit m'empêchait d'entendre. Une troupe assez nombreuse de cavaliers vient d'entrer dans le camp.

— Que diable cela peut-il être ? dit le Mayor en se levant; je n'attends plus personne que je sache ?

— Ces cavaliers sont au moins une cinquantaine; ils paraissent être des coureurs des bois; ils ont des guerriers Peaux-Rouges avec eux.

— C'est bizarre, dit Feliz Oyandi. Voudraient-ils nous proposer quelque association ?

— Ce n'est pas probable, répondit le Mayor; nous ne sommes guère amis, les coureurs des bois et nous.

— Nous ne tarderons pas à savoir à quoi nous en tenir, dit Navaja; voici Lingot qui vient sans doute prendre vos ordres.

— En effet. Attendons donc. L'homme annoncé arrivait au pas gymnastique. Il gripota vivement l'éminence et se trouva bientôt en présence du Mayor.

— Pourquoi diable cours-tu ainsi ? demanda celui-ci, et pourquoi viens-tu me déranger ?

— Excusez-moi, Mayor, répondit l'aventurier, mais ces chasseurs insistent pour avoir une entrevue avec vous.

— Je n'ai pas de temps à perdre avec tous les vagabonds des prairies auxquels il plaira de venir me visiter.

GUSTAVE AIMARD. (A suivre)

## Variétés

### L'ÉCOLE CENTRALE DU LOT

(1796-1804) (Suite).

III

LES BATIMENTS

Mais cette affectation n'était pas définitive et en 1797, la municipalité voulut convertir le couvent des Cordeliers en prison pour les prêtres réfractaires.

Justement alarmés, les professeurs de l'Ecole adressèrent aussitôt à l'administration départementale une énergique protestation.

24 vendémiaire an vi (15 octobre 1797).

Les professeurs de l'Ecole centrale aux administrateurs du département du Lot.

Citoyens administrateurs,

L'administration municipale de la commune de Cahors, veut disposer du ci-devant couvent des Cordeliers pour y placer les prêtres que la loi condamne à la réclusion. Ce local, vous le savez, citoyens, était destiné pour être réuni à l'Ecole centrale, attendu l'insuffisance du ci-devant collège pour cet établissement.

Vous avez vous-mêmes si bien senti la nécessité de cette réunion que vous avez suspendu toute adjudication à ce sujet et que vous avez approuvé le plan général et le mémoire instructif que nous avons adressé au ministre, dans lequel cette nécessité est géométriquement démontrée. Le ministre n'ignore même pas que nous occupons provisoirement ce local, et si la loi qui doit définitivement nous l'adjuger n'est point encore rendue, c'est qu'on veut prononcer par un même décret sur plusieurs autres réclamations de cette nature, et le ministre n'attend que ce moment pour faire sanctionner notre demande par le Corps législatif.

C'est donc à la veille de voir notre espoir se réaliser, c'est au moment où le Corps législatif s'occupe du soin de régénérer l'instruction publique qu'on cherche à paralyser, disons mieux, à anéantir totalement notre Ecole centrale dont le début avait donné de si flatteuses espérances. Non, citoyens, vous ne le souffrirez pas.

La commune de Cahors renferme plusieurs maisons nationales où l'on peut à moins de frais et avec plus de sûreté placer les prêtres condamnés à la réclusion. Vous ne trouverez dans le ci-devant couvent des Cordeliers aucune des commodités nécessaires à cet usage. Le dessus du cloître où on prétend pouvoir les placer n'est qu'un boyau très étroit sans aucune séparation, et l'humanité répugne à entasser les uns sur les autres des prisonniers infirmes et la plupart octogénaires, et à les confondre dans un même local. On ne peut pas d'ailleurs présumer que nous puissions nous servir du reste de cette maison, soit pour y loger nous-mêmes, soit pour y placer le pensionnat. Toute réflexion à ce sujet serait superflue, et nous croirions vous faire injure en vous prêtant une pareille idée.

Il faudrait donc nous réduire au seul bâtiment du collège dont l'insuffisance même pour le logement des professeurs, a été par vous reconnue; il faudrait supprimer notre pensionnat, genre d'établissement expressément recommandé par la lettre du ministre de l'intérieur dont vous nous avez adressé copie officielle, et contremander les élèves qui se proposaient déjà de venir y apprendre les éléments des sciences, l'amour de la patrie et les avantages du gouvernement républicain; il faudrait enfin renoncer à tout le bien que l'Ecole centrale doit nécessairement produire dans le département du Lot, et aux avantages qu'elle procure à la commune de Cahors.

Une pareille idée, citoyens administrateurs, ne peut se concevoir, vous n'adopterez donc pas le projet de l'administration municipale de Cahors relatif au placement des prêtres condamnés à la réclusion dans le ci-devant couvent des Cordeliers, et le ministre à qui nous adressons notre mémoire, vous saura gré de ce refus. Vous voudrez bien vous rappeler que vous avez déjà reconnu l'indispensable nécessité de la réunion des ci-devant Cordeliers avec le collège pour l'établissement de l'Ecole centrale, que nous occupons provisoirement le local, et vous êtes trop sages et trop éclairés pour porter une main destructive sur un de ces établissements qui sont l'espoir de la génération future et la plus ferme garantie du gouvernement républicain.

Baron, professeur d'histoire naturelle; Rouziès, professeur de grammaire générale; Henri Ramel, professeur d'histoire; Bonafous, professeur de dessin; Galy, bibliothécaire.

Cette réclamation fut bien accueillie comme elle devait l'être, et les prêtres réfractaires furent enfermés

dans la maison qui avait appartenu aux Ursulines, mais les bâtiments, soit du collège, soit du couvent des Cordeliers étaient dans un tel état de délabrement que des plaintes fondées ne tardèrent pas à se produire.

Le 27 fructidor an vi (13 septembre 1798), Brunies et Ricard, administrateurs de l'Ecole centrale, écrivent à l'administration départementale pour qu'on fasse les travaux nécessaires à la salle de dessin. L'ingénieur en chef Bertheau-Duchessné dresse le devis estimatif de ces réparations qui s'élevaient à 250 francs et sont exécutées par le citoyen Galtier.

Le 2 frimaire an vii, (22 novembre 1793), Brunies, Ramel et Ricard se plaignent de l'état des bâtiments. « Au milieu des vastes bâtiments qui appartiennent à l'Ecole, et dans lesquels la loi accorde un logement à chaque professeur, il est impossible de trouver où se loger. Les fenêtres, les pavés, les cloisons, tout est abîmé, et nous manquons de fonds pour faire les réparations les plus urgentes ». Ils demandent que le produit de la vente d'une maison appartenant à l'Ecole, achetée 1300 francs par le sieur Blanc, soit affecté à ces réparations.

L'ingénieur en chef pense que cette demande doit être prise en considération. L'administration départementale y consent, mais le receveur général rappelle le 14 nivôse an vii un arrêté du Directoire exécutif en date du 22 brumaire an vi dont l'article 4 porte que « les produits des ventes de cette nature ne sont pas plus tôt dans la caisse du receveur général qu'ils se trouvent à la disposition de la Trésorerie qui en exige en conséquence le versement dans la caisse de son payeur ».

Le 1<sup>er</sup> nivôse an vii (21 décembre 1798), nouvelle réclamation des mêmes administrateurs :

« Les réparations deviennent tous les jours plus urgentes. Les coups de vent des derniers jours de frimaire ont dévasté le toit du ci-devant collège et celui des ci-devant Cordeliers. Les fenêtres n'ont pas été plus épargnées; plus de vitres, plus de volets, tout a été fracassé, détruit, emporté, en sorte que ni aux Cordeliers, ni au collège, aucun logement n'est habitable, ou du moins ceux qui le sont se trouvent en très petit nombre..... Cependant une somme de dix-huit mille francs fut imposée pour l'an v, et cette somme a été perçue. Une autre somme de 1300 fr. est due au collège par Pierre Blanc, et cette somme n'est point payée. Hâtez-vous, citoyens administrateurs, de faire rentrer ces fonds, et de les appliquer à la destination que la loi a indiquée. Hâtez-vous de venir au secours d'une Ecole que vous protégez et qui est digne, nous osons le dire, de votre bienveillance paternelle. Par cet acte de patriotisme et de bonté vous sauverez de la ruine un établissement utile et vous acquerrez de nouveaux droits aux suffrages et à la confiance de vos concitoyens. Salut et respect ».

Etait-ce négligence ou incurie de l'autorité départementale, était-ce pénurie d'argent? Ce pressant appel ne fut pas entendu, et l'hiver et le printemps s'écoulèrent sans que les ouvriers se missent à l'œuvre. C'était un retard des plus regrettables, car les logements des fonctionnaires ne pouvaient pas être occupés, et un nouvel agent, le jardinier botaniste, venait d'être désigné et était sur le point d'arriver. Le 29 prairial an vii (17 juin 1799) une nouvelle lettre fut adressée à l'administration du département.

Citoyens administrateurs, lorsque nous vous écrivions il y a quelques jours pour vous répéter que les bâtiments de l'Ecole étaient dans un délabrement épouvantable, et que si vous nous faisiez passer par la filière des ingénieurs, la République serait exposée, quel que fût leur zèle, à dépenser dix mille francs pour réparer des objets qu'on réparerait à moitié frais en le faisant sur le champ, nous ne pensions pas qu'il fallût s'occuper si promptement de loger un nouveau venu quand déjà deux professeurs sont obligés de prendre un logement en ville. Ce n'est pas que le local manque; nous en avons pour en loger vingt; mais tout est en désordre, tout est délabré, et, si cela continue encore, pas un seul n'habitera les bâtiments de l'Ecole. Un d'entre nous a failli perdre la vue dans son galeas. Au reste, nous avons de quoi loger le jardinier botaniste qui arrive, ou du moins nous avons des chambres à lui donner dans la partie des ci-devant Cordeliers. Nous pensons qu'avec une vingtaine de pistoles on pourrait le mettre très commodément pour lui et pour son travail. Si vous nous chargez de cette réparation, nous y ferons travailler de suite, ou nous indiquerons le local aux personnes que vous commetrez à cet effet. Salut et respect.

P. Brunies, Henri Ramel, Plessis.

Plaintes et démarches inutiles, l'administration départementale ne s'émeut pas et nous trouvons en messidor une nouvelle et énergique protestation.

(A suivre).

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 28 février 1888.

Présidence de M. COMBARIEU, directeur

M. le Secrétaire général dépose les publications suivantes :

- 1<sup>o</sup> Comité des Sociétés des beaux-arts des départements;
- 2<sup>o</sup> Mémoires de l'académie des sciences, inscriptions;
- 3<sup>o</sup> Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze;
- 4<sup>o</sup> Revue historique, scientifique et littéraire du département du Tarn;
- 5<sup>o</sup> Journal d'hygiène, n<sup>o</sup> 596.

M. Combarieu dit quelques mots au sujet d'une bibliothèque populaire qui sera établie à Cahors et pour la fondation de laquelle quelques personnes se sont réunies, sur l'initiative de M. le Préfet, afin d'établir des projets de statuts et de réunir des souscriptions.

Il indique en même temps que M. Cessac a été assez heureux pour trouver des lettres de M. Durand, le député de la sénéchaussée de Gourdon; ces lettres, très-curieuses, commencent aux Etats-Généraux et finissent vers décembre 1789. Ces lettres formeraient une première partie toute naturelle aux lettres du même député écrites aux officiers municipaux de Cahors et qui commencent en août 1790.

M. Cessac, après quelques réflexions sur la disparition des documents municipaux de la Révolution, dit néanmoins qu'il a pu lui-même en réunir un certain nombre dans le département et qu'il a l'intention de les déposer aux municipalités respectives.

M. Cessac parle de Brugier et indique un côté tout à fait ignoré de la vie de ce poète quercynois. Il a parlé aussi d'un document concernant Fénelon, se trouvant dans une maison particulière de Gourdon.

M. Cessac donne également communication des procès-verbaux de cessation de la ville de Cahors et de Moissac à Jean Chandoz, agissant pour le compte de l'Angleterre.

M. l'abbé Combe Delmas donne connaissance d'une lettre adressée à M. le Ministre des affaires étrangères, relative à la succession d'un certain Bonnet, né à Valprionde, parti du Quercy au commencement des guerres du 1<sup>er</sup> empire et mort à Madagascar dont il a été roi, succession qui s'élevait à la somme de 70 millions.

M. Rouquet donne lecture : 1<sup>o</sup> d'une lettre en patois qui lui a été adressée par le félibre montalbanais, M. Castela, lettre pleine de choses gracieuses pour le bureau et les membres de la Société; 2<sup>o</sup> d'une fable patoise du même, intitulée : *Lou Cassé à la Canabéro*, traduite de Lafontaine et très gentiment tournée; 3<sup>o</sup> d'une lettre à lui adressée par M. Albert Lafosse, félibre de Tarn-et-Garonne, qui le remercie en termes chaleureux de l'hospitalité qu'il lui a donnée en compagnie d'un de ses amis M. l'abbé Caillul.

Ordre du jour : Election de M. Cessac. Le président, Le secrétaire adjoint, COMBARIEU, ROUGIER.

**Bourses.** — Sept des bourses créées par l'Etat à l'Ecole des hautes études commerciales seront vacantes à la rentrée prochaine.

Un concours pour l'obtention de ces bourses sera ouvert le 18 juillet prochain dans les villes suivantes :

France : Paris, Aix, Besançon, Bordeaux, Caen, Chambéry, Clermont, Dijon, Douai, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy, Nantes, Poitiers, Rennes, Rouen, Toulouse.

Corse : Bastia. Algérie : Alger, Constantine, Oran, Philippeville.

Pour tous les renseignements, s'adresser au directeur de l'Ecole des hautes études commerciales à Paris.

**Débts de tabacs.** — Par arrêté de M. le ministre des finances, M<sup>me</sup> veuve Moudrier, née Louise Poteau, a été nommée débitante de tabacs à Figeac, en remplacement de M<sup>me</sup> Valère, nommée à Roubaix.

**Lettres administratives non affranchies.** — On sait qu'actuellement les administrations publiques, quand elles répondent à une personne qui s'est adressée à elles, n'affranchissent pas leurs lettres. La personne en question doit payer 30 et quelquefois 60 centimes.

Aux termes du projet que la commission vient d'adopter, les lettres des administrations publiques à un particulier seront toujours taxées à 15 centimes, quel qu'en soit le poids.

**Avis.** — Nous sommes heureux de pouvoir annoncer à nos lecteurs que M. Audouard, *Chirurgien Dentiste à Brives*, très ardemment désiré depuis longtemps à Cahors, sera dans notre ville les 10, 11 et 12 Avril prochain, *Chalet des Bains*.

Les personnes qui doivent avoir recours à son art, feront bien de ne pas attendre le dernier jour, car M. Audouard, très demandé chez lui ne pourra pas prolonger son séjour parmi nous.

**Chemin de fer d'Orléans**  
VACANCES DE PAQUES

A l'occasion des VACANCES DE PAQUES, les billets d'aller et retour réduits de

25 0/0, de PARIS pour toutes les gares du réseau, ou inversement, ainsi que ceux de toute gare à toute gare dans le rayon fixé par le tarif A n<sup>o</sup> 9, qui auront été délivrés pendant la période de Mercredi 28 Mars au Dimanche 8 Avril inclus, seront valables pour le retour, jusqu'aux derniers trains de la journée de Mardi 10 Avril.

**Avis.** — Il sera procédé lundi prochain, deux avril à une heure du soir, place Gambetta, à Cahors, à la vente d'une belle jument, bonne pour la production, provenant de la gendarmerie de cette ville.

**Vol de poissons.** — Un vol de 30 kilog. de poisson a été commis au préjudice de M. Baudel, pêcheur à Cahors.

La police recherche activement les auteurs de ce vol qui a eu lieu à la plaine de St-Mary.

**Arrestation.** — La police de notre ville a arrêté sous l'inculpation d'ivresse, de rébellion, d'outrages envers les agents de la force publique, des nommés Calendrier, Julien, journalier, et Deilhes, Lubin, cordonnier à Cahors.

**Falsification de lait.** — Des procès-verbaux pour avoir mis en vente du lait fortement additionné d'eau, ont été dressés contre trois marchandes de lait, de la banlieue de Cahors. Le lait a été livré au bureau de bienfaisance.

**Mort affreuse.** — On écrit de Valognes :

Un évènement des plus tragiques vient de se passer dans la commune de St-Lô-d'Ourville.

Une femme, rentrant chez elle, eut l'idée, pour abrégé son chemin, de traverser un champ où pâturaient quelques moutons. Tout à coup, un bélier se détache du troupeau et se précipite avec une violence inouïe sur la malheureuse, qui tombe la cuisse fracassée.

La pauvre femme appelle au secours, mais ses cris redoublent la fureur de l'animal, qui s'acharne absolument sur sa victime et l'assomme de violents coups de tête dans la poitrine et dans le dos.

Un homme arrive enfin et délivre l'infortunée. Il était trop tard, elle expirait quelques instants après. Le médecin, appelé en toute hâte, n'a pu que constater le décès, occasionné par de nombreuses lésions internes.

**Economie domestique.** — La cire à boucher les bouteilles pour les bouchons à l'abri de l'humidité, de la pourriture, des insectes et surtout des cloportes qui les mangent. Voici la recette d'une bonne cire à bouteille; poix résine, 1 kilog., poix de Bourgogne, 0 kil. 500; cire jaune, 0 kil. 250; mastic rouge, 0 kil. 125. On met fondre dans une casserole en fonte, on retire du feu, quand le goudron monte, on a soin de bien remuer avec une spatule en bois et on remet sur le feu jusqu'à fusion complète.

Pour l'emploi, on plonge dans ce liquide le goulot de la bouteille jusqu'à un centimètre au-dessous de la bague, en tournant la bouteille entre les mains, de façon que la partie immergée soit encapuchonnée bien régulièrement.

**Tempête.** — On écrit de Brest, le 29 mars.

Une tempête de vent, comme on n'en a pas vue depuis 1864, règne sur le port. La mer est démontée; la rade est consignée.

La marée, qui était extraordinaire, submergeait les quais et faisait flotter les cabanes des marchands en rendant impossible la traversée du pont flottant et de la passerelle tournante. Les employés ont été transportés à dos d'hommes à leurs bureaux.

Fait surprenant : on n'a pas senti un souffle de vent en ville.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS  
du 24 au 31 mars 1888.

Naissances.

Nègre, Léon, rue Fondue-Haute. Boutet, Marie, rue Clément-Marot. Bladinières, Louis, rue des Pénitents.

Décès.

Prataude, Antoine, 75 ans, Hospice. Mondestin, Marie, 78 ans, rue de la Liberté. Cabarroc, Jean, 61 ans, Hospice. Rigal, Pierre, 76 ans, rue Fénelon. Bruhat, Marie, 3 ans, boulevard Gambetta. Bessières, Alexandre, 31 ans, St-Georges. Dufour, Jeanne, 84 ans, rue de la Liberté.

Musique du 7<sup>me</sup> de ligne  
(de 3 à 4 h. du soir, Allées Fénelon).

PROGRAMME DU DIMANCHE 1<sup>er</sup> AVRIL 1888.

L'Audacieux  
Guillaume Tell (fantaisie)  
Le Beau Danube bleu (valse)  
Zampa (ouverture)  
Le Bal masqué (polka)  
Leroux.  
Rossini.  
Strauss.  
Hérold.  
Seifen.

THÉÂTRE DE CAHORS

Lundi 2 avril 1888.

MARCEAU

OU LES ENFANTS DE LA RÉPUBLIQUE

Le spectacle se terminera par

LE BOUFFE ET LE TAILLEUR  
Opéra comique en un acte.

DÉPÊCHE

Paris, 31 mars.

Après le vote du budget par la Chambre, M. Laguerre dépose une proposition de révision des lois constitutionnelles et demande l'urgence.

M. Tirard, combat l'urgence et pose la question de cabinet.

L'urgence est adoptée par 268 voix, contre 237.

La démission du cabinet est probable.

BOURSE. — Cours au 30 mars.

3 0/0.....	82 40
3 0/0 amortissable (ancien).....	00 00
3 0/0 id. 1884.....	86 17
4 1/2 0/0 ancien.....	107 05
4 1/2 0/0 1883.....	107 07

Dernier cours du 30 mars.

Actions Orléans.....	1,343 75
Actions Lyon.....	1,272 50
Obligations Orléans 3 0/0.....	400 50
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884).....	287 50
Obligations Lombardes (jouissance.....)	000 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884).....	350 00

Le contribuable

qui paye la plus forte somme au timbre du gouvernement, comme produit de pharmacie, est le fabricant des Pilules Suisses. Chaque boîte, qui sort de sa fabrique, porte le timbre bleu du gouvernement sur l'étiquette (croix blanche sur fond rouge), couleurs bien connues des malades de France et de l'étranger.

Bordeaux, le 2 août 1887. — Grâce à vos Pilules Suisses, les fonctions digestives se sont rétablies et sont devenues à peu près régulières comme avant ma gastrite. Veuillez m'envoyer encore une boîte à 1 fr. 50; maintenant je digère bien et l'appétit m'est revenu. Je vous exprime tous mes remerciements.

B. JULIEN, 24, rue des Bouviers.

A. M. Hertzog, pharm. 38, r. de Grammont, Paris.

LA MAUVAISE ODEUR



LA GARDE. — Voyez-vous, Docteur, je n'y puis tenir : l'air est empoisonné, l'odeur insupportable, et je crains pour moi-même. LE DOCTEUR. — Tenez, voilà un étri de Pastilles Géraudel. En les suçant, non seulement vous vous protégerez, mais encore votre respiration assainira l'air; c'est ce que j'emploie pendant mes visites à l'hôpital.

Dépôt à Cahors, pharmacies VINEL, FILHOL.

Œuvres de R. P. Constant, Dominicain, docteur en théologie et en droit canon, prédicateur du Carême à la Cathédrale de Cahors.

En vente à la librairie Delsaud, rue de l'Hôtel-de-Ville.

- 1<sup>o</sup> Le Pape et la liberté (2<sup>e</sup> édition);
- 2<sup>o</sup> La Chasteté, la Pauvreté et l'Obéissance religieuses devant le Rationalisme (2<sup>e</sup> édition);
- 3<sup>o</sup> Œuvres oratoires, Conférences;
- 4<sup>o</sup> Vie de saint Raymond de Pennafort;
- 5<sup>o</sup> Le Mois de Marie du clergé.

A VENDRE

Un bon Piano. S'adresser au bureau du Journal.

OCCASION

A vendre un excellent Phaéton avec capotage. S'adresser au bureau du Journal.

**Bibliographie**

LE MONDE ILLUSTRÉ, Bureau 43, Quai Voltaire, Paris. — Sommaire du numéro du 25 mars 1888. — Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Les funérailles de l'Empereur Guillaume. — Les manifestations boulangistes. — M. Carnot père. — Chronique des Beaux-Arts, par Olivier Merson. — Le « Zanzar », nouvelle, par Gustave Toudouze. — Théâtres, par Charles Monselet. — Chronique musicale, par A. Boisard. — Echecs, par S. Rosenthal. — Le monde financier. — Récréations de la famille. — Rébus.

Gravures : Les manifestations boulangistes : Signature de la protestation dans les bureaux de la « Cocarde » ; Rue Montmartre ; La distribution des cocardes. — M. Carnot. — Berlin : Translation des restes de l'empereur Guillaume du Palais impérial à l'église du Dôme. — Le défilé du cortège. — Le cortège passant sous l'arc de triomphe de Friedrichstrasse. — Arrivée du corps au mosolée de Charlottenbourg. — L'empereur Frédéric III devant le cercueil de son père. — Décoration de la porte de l'église du Dôme. — Charlottenbourg : Le château, résidence actuelle de l'empereur Frédéric III. — Echecs, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille. — Rébus.

Le BON JOURNAL illustré, paraît deux fois par semaine. Bureaux 26, rue Racine, Paris. — Sommaire du numéro 206 (29 mars 1888). — R. Broquère. Le Trait d'union. — Catulle Mendès. Les Mères ennemies (fin). — Jules Mary. Les Deux Amours de Thérèse (fin). — Eugène Chavette. La Légende du Ministre qui avait de bonnes intentions. — Xavier de Montépin. Le Secret du Titan (suite). — Paul Gault. L'Illustré Casaubon (suite).

LA GUERRE. — Le succès du grand ouvrage de M. H. Barthélemy « La Guerre », se poursuit en s'accroissant tous les jours, à mesure qu'on assiste au développement magistral de la pensée de l'auteur. Jamais une étude si approfondie de nos institutions militaires n'avait été faite ; jamais on n'avait été mis mieux à même de juger les efforts et les sacrifices accomplis en France, depuis seize ans, pour reconstituer les forces nationales ; jamais enfin ouvrage plus populaire n'avait été édité avec plus d'élégance. Il semble que MM. Jules Rouff et C<sup>ie</sup>, éditeurs à Paris, aient résolu le problème de la librairie contemporaine, qui est de rendre accessible aux masses ce qui était naguère réservé aux élites.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. Sommaire de la 800<sup>e</sup> livraison (31 mars 1888). — Texte : Le général du Maine, par M<sup>me</sup> de Nanteuil. L'idée de Tom, par Henri Fayel. — L'antiquité du biscuit. — La Tour Eiffel, par Maurice Daubin. — Histoire de Brigands, par Th. Caër. — Dessins de : Myrbach, Lemaître, Récipon. — Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, 79, boulevard Saint-Germain, à Paris.

St-NICOLAS, 6<sup>e</sup> année. — Bureaux à la librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, à Paris. — Sommaire du numéro 18 (29 mars 1888). — Pauvre mère ! Méryem Cécyl. — Le boulanger. Jean Aicard. — Deux rivaux. Pierre du Château. — Fido et Georget. Tante Nicole. — Portrait de l'auteur de concours d'ouvrage à l'aiguille. — La fée Blanchette. H. de Charlieu. — Premières neiges. Marthe Bertin. — Concours d'Anglais. — Un artiste incompris. — Boîte aux lettres. — Tirelire aux devinettes. — Illustrations par Marquoin, Jules Girardet, Thadée, A. Ferdinandus, Keller, Doès, Gaillard, etc., etc.

LA NATURE, Sommaire du 24 mars 1888. — Les fouilles de Saintes. Louis Aubiat. — Les pluies de sang. Gaston Tissandier. — Les travaux du canal de Panama. Les écluses de M. Eiffel. Max de Nansouty. — Sur la destruction des lapins en Australie et dans la Nouvelle-Zélande. L. Pasteur (de l'Institut). — La houille en France. V. Dagnan. — Conseils aux amateurs d'histoire naturelle (suite) ; préparation des papillons. Maurice Maindron. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 19 mars 1888. Stanislas Meunier. — Récréations scientifiques. — La rose magique. — Supplément : Boîte aux lettres. — Communications diverses. — Recettes et procédés utiles. — Bulletin météorologique de la semaine. — Bureaux 420, boulevard Saint-Germain, à Paris.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>  
56, RUE JACOB, A PARIS

**LA MODE ILLUSTRÉE**

JOURNAL DE LA FAMILLE  
Sous la direction de M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : Etre sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la Mode illustrée, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste, à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :  
4<sup>e</sup> édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; un an, 14 fr.  
4<sup>e</sup> édition, avec une gravure coloriée chaque numéro. 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; un an, 25 fr. S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

LE TOUR DU MONDE. Nouveau journal des voyages. Sommaire de la 1421<sup>e</sup> livraison (31 mars 1888). — Cinq mois chez les Maures nomades du Sahara occidental, par M. Camille Douis. — 1887. — Texte et dessins inédits. — Dix gravures de J. Girardet et Eng. Girardet. — Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

Librairie ABEL PILON, rue de Fleurus, 33, PARIS  
**A. LE VASSEUR & C<sup>ie</sup>, Éditeurs**  
LIVRAISON IMMÉDIATE  
de tous les Ouvrages de la Librairie française ; de toutes les Partitions et Publications musicales ; DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES  
Gravures, Bonz-Fortes, Gravures en Couleur, etc.  
AU MÊME PRIX CHEZ L'ÉDITEUR  
Payable CINQ FRANCS par mois PAR CHAQUE CERTAIN DE FRANCS D'ACQUITTES  
ESCOMPTE AU COMPTANT. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

**LA POUPÉE MODÈLE**

Journal des petites filles

PARIS : 7 FRANCS PAR AN. — DÉPARTEMENTS : 9 FRANCS.

La Poupée modèle, dirigée avec la moralité dont nous avons fait preuve dans le Journal des Demoiselles, est entrée dans sa vingt-deuxième année.

L'éducation de la petite fille par la Poupée, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles : pour un prix des plus modiques la mère y trouve maints renseignements utiles, l'enfant des lectures attachantes, instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en douter.

En dehors des petits ouvrages et Patrons pour poupée que contient chaque numéro, la Poupée modèle envoie également un joujou aisé à construire : Figurines à découper et à habiller, — Cartonnages instructifs, — Musique, — Gravures de Modes d'enfants, — Décors de théâtre, petits Acteurs, — Surprises de toutes sortes, etc., etc.

On s'abonne en envoyant, 48, rue Vivienne, un Mandat de poste ou une valeur à vue sur Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIÉRY, Directeur du Journal.

**MODES**  
LE MEILLEUR, LE PLUS BEAU ET LE MOINS CHER  
DES JOURNAUX DE MODES EST

**LA SAISON**  
JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES  
25, RUE DE LILLE, 25, A PARIS  
paraissant le 1<sup>er</sup> et le 16 de chaque mois

L'année entière contient environ 2000 magnifiques gravures noires représentant les dernières nouveautés en objets de toilette et petits ouvrages de dames, avec un texte explicatif clair et précis, plus de 200 patrons en grandeur naturelle et au moins 400 dessins de broderie. L'édition de luxe donne, outre ces éléments, 36 belles gravures coloriées dues aux premiers artistes.

Prix d'abonnement affranchissement compris :

	un an	6 mois	3 mois
Édition ordinaire	7 fr.	4 fr.	2 fr. 25
Édition de luxe	16 fr.	8 fr. 50	4 fr. 50

Tout abonnement est payable d'avance.  
On s'abonne chez tous les libraires et aux bureaux de poste.  
Envoi gratuit de numéros spécimens sur demande affranchie adressée à l'Administration du Journal, 25, rue de Lille, à Paris.

**La santé rendue à tous, sans médecine, purge, ni frais.**

On se rappelle la brillante saignée du Président Dupin en plein sénat : « A quoi bon les drogues ? n'avons-nous pas la délicieuse Farine de santé REVALESCIERE Du Barry, qui guérit de tous les maux ? » En effet, la REVALESCIERE a produit des cures merveilleuses ; en parcourant les milliers de certificats de malades reconnaissants sauvés de maux désespérés, nous y trouvons, entre autres, ceux de S. S. feu le Pape Pie IX, de S. M. feu l'Empereur Nicolas de Russie, du célèbre professeur Dédé, guéri de huit ans de dyspepsie et de catarrhe sur la vessie, et ajoutant : « Si j'avais à choisir un remède pour n'importe quelle maladie, de l'estomac, des intestins, des nerfs, foie, poitrine, cerveau ou sang, je n'hésiterais pas un instant à préférer à toutes les drogues la REVALESCIERE Du Barry, assuré que je suis de ses résultats, j'ose dire infailibles. »

M. le curé Comperet dit : « Dieu soit béni ? La REVALESCIERE a mis fin à mes dix-huit ans de souffrances de l'estomac et des nerfs, avec fièvre, faiblesse et sueurs nocturnes. Et M. D. Ruff, propriétaire à Barr (Bas-Rhin), écrit : « La REVALESCIERE m'a guéri de quarante ans de dyspepsie, d'anémie, manque d'appétit, irrégularité des fonctions et névralgie chronique à la tête ; une nouvelle vie m'anime comme celle de la jeunesse. » Un extrait copieux de centaines de mille de cures d'adultes et d'enfants est envoyé gratis, sur demande par la Maison Du Barry et C<sup>ie</sup>, 8, rue Castiglione, Paris, qui expédie la REVALESCIERE en boîtes de : 2 fr. 25 4 fr. ; 7 fr. ; 2 kil. 1/2, 16 fr. ; 6 kil. 36 fr., franco, contre mandat-poste. Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en d'autres aliments et remèdes ; elle prolonge la vie de 20 à 30 ans, et est également le premier aliment pour élever les enfants dès leur naissance, étant bien préférable au lait et aux nourrices.

40 ans de succès ; aussi « La REVALESCIERE CHOCOLATÉE » Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr.

En vente partout chez les bons pharmaciens et épiciers. Dépôt dans cette ville : à Cahors, M. VINEL, droguiste.

**CHLOROSE, ANÉMIE, PALES COULEURS**  
Appauvrissement du Sang  
**FER BRAVAIS**  
Le meilleur et le plus actif de tous les ferrugineux  
Dépôt dans la plupart des Pharmacies

**INJECTION BROU**  
40 ans de succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les Écoulements anciens ou récents.  
EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE  
Prix : 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRÉ, Pharmacien  
102, RUE RICHELIEU, PARIS

Eviter les contrefaçons  
**CHOCOLAT MENIER**  
Exiger le véritable nom

**AVIS**  
Les personnes qui désirent acheter du vin de 1886 et 1887 absolument pur et donné de confiance, peuvent s'adresser au sieur Delmas, propriétaire à Sauzet, qui s'empresse de remettre l'échantillon.

**ÉTUDE**  
de M<sup>e</sup> J. LACOSSE, avoué à Cahors, rue Fénélon, numéro 7.

**VENTE**  
SUR  
SURENCHÈRE DU SIXIÈME  
APRÈS

**Saisie immobilière**

A l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, le samedi, quatorze avril mil huit cent quatre-vingt-huit, au palais de justice à midi.

Suivant procès-verbal du ministère de M<sup>e</sup> Daynard, huissier à Lalbenque, en date des douze et quatorze novembre mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré, dénoncé par exploit du ministère du même huissier, en date du sept du même mois aussi enregistré,

Il a été procédé :  
A la requête de : 1<sup>o</sup> Marie Boisset, fille majeure, sans profession ; 2<sup>o</sup> Antoine Boisset, cultivateur, domiciliés à Lalbenque ; 3<sup>o</sup> Jean Boisset, fils aîné, domicilié à Laganit, commune de Lalbenque ; 4<sup>o</sup> Jean Boisset, dit Cadet, propriétaire, domicilié à Riols, commune de Lalbenque, agissant solidairement et ayant M<sup>e</sup> Jules Billières pour avoué.

Sur la tête et au préjudice de Pierre Courdesse, cultivateur, domicilié à Cayrac, commune de Lalbenque.

A la saisie réelle des biens immeubles qui seront ci-après désignés :

Ce procès-verbal de saisie et l'exploit de dénonciation ont été transcrits au bureau des hypothèques de Cahors, le dix-sept novembre mil huit cent quatre-vingt-sept volume 119, numéros 27 et 28.

Un cahier des charges contenant les clauses et conditions de la vente, a été dressé par M<sup>e</sup> Billières, avoué, enregistré et déposé au greffe du tribunal civil de Cahors, le vingt-trois décembre dernier, pour y servir de minute d'enchères et y être tenu à la disposition du public.

Ce dépôt a été fait à la requête de : 1<sup>o</sup> Anne Pons, veuve de François Terrier, sans profession, domiciliée à Cahors, impasse Cardaillac, numéro 7, agissant en son nom propre, en qualité d'héritière de Baptiste Terrier, et encore comme tutrice légale d'Henri Terrier, son fils mineur, représentant François Terrier, son père, 2<sup>o</sup> Pierre Sabrié, charpentier, domicilié à Loubéjac, commune de Belfort ; 3<sup>o</sup> Marie Bonnac, épouse de Jean Cassan et ce dernier cultivateurs, domiciliés ensemble au Cayran, commune de Cieurac ; 4<sup>o</sup> autre Marie Bonnac, épouse de Jean Douce, et ce dernier cultivateurs domiciliés ensemble aux Tuileries, commune du Montat ; 5<sup>o</sup> Joseph Dajeau, cultivateur à Boubel, commune de Lalbenque et 6<sup>o</sup> Alexandrine Magne, épicière, agissant tous conjointement et solidairement, comme héritiers du dit feu Baptiste Terrier, quand vivait domicilié à Cieurac, les maris agissant en leur meilleure qualité et pour autoriser leur épouse et tous encore, comme régulièrement subrogés aux poursuites en saisie réelle commencées par les consorts Boisset, sus-nommés, qui les avaient abandonnées, suivant jugement rendu par le tri-

bunal civil de Cahors, le dix-sept octobre mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré,

Ce cahier des charges a été, après deux renvois successifs régulièrement publiés à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, du onze février dernier, et ce jour-là, le tribunal donnant acte de la publication, a fixé la vente au dix-sept mars courant.

Le dix-sept mars mil huit cent quatre-vingt-huit, il a été procédé, en trois lots, à l'adjudication des dits immeubles et le deuxième lot a été adjugé à M<sup>e</sup> Billières, avoué, qui a élu command au profit de Monsieur Pierre Delheil, boulanger et maître d'hôtel à Lalbenque, moyennant le prix principal de deux mille six-cent-vingt francs en sus des charges.

Mais par acte fait au greffe dudit Tribunal le vingt-six mars courant, Messieurs Conquet, Jean, ancien négociant, domicilié à Cahors, et Jean Cournot, propriétaire à Labastide-de-Penne, ont déclaré surenchérir du sixième le principal du deuxième lot de ladite adjudication.

Cette surenchère a été dénoncée conformément à la loi.

En conséquence et à la requête des dits sieurs Conquet et Cournot, qui constituent pour leur avoué près le Tribunal civil de Cahors M<sup>e</sup> Lacosse demeurant en cette ville, rue Fénélon n<sup>o</sup> 7. Contre ledit Delheil ayant pour avoué M<sup>e</sup> Billières.

Et Courdesse partie saisie.

Il sera procédé, le **samedi quatorze avril** mil huit cent quatre-vingt-huit, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au palais de justice à midi.

A la vente du deuxième lot ci-après désigné :

**Deuxième lot**

Le deuxième lot se compose des articles dix-huit, dix-neuf, vingt, vingt-un, vingt-deux et vingt-trois de la saisie et du cahier des charges, consistant en :

Article premier.

Une terre, à Falgayras, formant le numéro 246 du plan cadastral de Lalbenque, section G, contenant un hectare, quarante ares, trente-quatre centiares.

Article deux.

Un bois, au même lieu, formant le numéro 247 des mêmes section et plan, contenant un hectare, quarante-cinq ares, trente centiares.

Article trois

Une terre, au même lieu, formant le numéro 248, des mêmes plan et section, contenant un hectare, soixante-cinq ares, vingt centiares.

Article quatre

Une pâture, au même lieu, formant le numéro 249, des mêmes plan et section, contenant huit ares.

Article cinq

Un bois, à Cayrac, formant le numéro 254 des mêmes section et plan, contenant soixante ares, soixante-seize centiares.

Article six

Une terre, au même lieu, formant le numéro 272 des mêmes plan et section, contenant onze ares, quatre-vingt-dix-huit centiares.

**MISE A PRIX :**

Les enchères s'ouvriront sur la mise à prix de trois mille soixante francs en sus des charges.

Les frais seront payables en sus du prix d'adjudication, ceux d'ordre exceptés.

Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription, pour cause d'hypothèque légale, qu'ils devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication à peine de déchéance.

Pour extrait certifié sincère et conforme par l'avoué poursuivant soussigné.

Cahors, le trente-un mars mil huit cent quatre-vingt huit.

L'avoué poursuivant,  
Signé : J. LACOSSE.

Enregistré à Cahors, le trois avril mil huit cent quatre-vingt-huit, F<sup>o</sup>

C<sup>o</sup> Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris.

Signé : JARTY.

**LE TÉLÉGRAPHE**

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN  
Contenant les dernières nouvelles jusqu'à 7 heures du soir, est expédié par les trains rapides du soir même, et distribué 24 heures avant les autres journaux.

Le Télégraphe sera servi à l'essai à toute personne qui en fera la demande.

On s'abonne à Paris, 5, rue Coq-Héron  
Trois mois : 12 fr. ; Six mois : 24 fr. ; Un an : 48 fr.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.